

AFFICHAGE

202410-26 CHAUFFEUR OPÉRATEUR – SAISON HIVERNALE POSTE TEMPORAIRE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

Relevant du directeur du Service des travaux publics et des services techniques ou de son représentant, le titulaire du poste exécute, conduit et opère des véhicules motorisés avec ou sans équipements, manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation et autres travaux municipaux.

Description de tâches:

- 1. Conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipements.
- 2. S'assure du bon état de son véhicule et de ses équipements et effectue de menus travaux d'entretien, tels que : vérifier la batterie, les niveaux d'huile, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus, le graissage, et rapporte toute défectuosité.
- 3. Effectue des travaux de déneigement, d'épandage, d'asphaltage, d'aplanissement, de nivelage, de creusage, de remplissage, de foulage, de chargement de terre et de gravier, d'installation de signalisation, de coupe d'arbres et d'émondage et autres.
- 4. Effectue le nettoyage des rues à l'aide du balai mécanique ou du camion-citerne ou autres équipements.
- 5. Exécute divers travaux de construction, réparation ou entretien des systèmes d'aqueduc, d'égout et autres infrastructures municipales.
- 6. Agit à titre de signaleur routier.
- 7. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications et exigences :

- Détenir un permis de conduire de classe 3;
- Détenir une expérience de travail minimale d'un an (1) sur des équipements lourds sera considéré comme un atout et des tests d'aptitude seront exigés;
- Détenir un cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP en construction) sera considéré comme un atout;
- Détenir la formation adéquate sur l'équipement lourd sera considéré comme un atout;
- Capacité de travailler en équipe, entregent, ponctuel et fiable;
- Avoir une bonne santé et une bonne forme physique, être apte à travailler de longues heures à l'extérieur.

Traitement:

Selon l'échelon salarial et la classification à la convention collective actuellement en vigueur, le tout en référence à l'article 5.05 portant sur les employés ayant un statut temporaire, échelon 2024, soit entre 26,63 \$ et 33,29 \$.

Heures de travail:

40 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h

Durée de l'emploi :

Temporaire - Début vers fin novembre 2024, selon les besoins du service, pour

une durée de vingt (20) semaines n'excédant pas 170 jours de travail.

Les salariés intéressés doivent faire part, par écrit, dans le délai ci-dessous indiqué, de leur candidature pour l'emploi en question à la direction générale. Un formulaire d'application est disponible sur le site internet de la Ville dans la section emploi et doit être remis au plus tard le 21 octobre 2024, à 16 h dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville à l'attention de la direction générale ou par courriel à l'adresse suivante : rh@lacmasson.com. Le sceau de la date de réception et la date de réception du courriel fait foi du dépôt de la candidature dans le délai requis.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, ce 11 octobre 2024.

Julie Forgues Directrice générale